

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 avril 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Monique LE BIHAN

Mme Edith CHOUTEAU
M. Philippe LABORDERIE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Christine CORBILLON
Mme Christelle TREHET-COLLET

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 22 mars 2024, CASF, article R123-16

POINT N°9 – PERSONNEL – TABLEAU DÉTAILLÉ DES POSTES AU 1ER AVRIL 2024

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- d'approuver la suppression de tous les postes de la collectivité au 31/03/2024,

- d'approuver la création de tous les postes détaillés dans le tableau ci-dessous, au 1^{er} avril 2024.

#NOM?	Catégorie	Nombre de postes	temps ETP	Total ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		8		8,00
Attaché territorial				
à temps complet	A	2	1,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe				
à temps complet	C	3	1,00	3,00
Adjoint administratif				
à temps complet	C	3	1,00	3,00
FILIERE ANIMATION		1		0,60
Adjoint principal d'animation 2ème classe				
à 21/35ème	C	1	0,60	0,60
FILIERE TECHNIQUE		8		8,00
Adjoint technique principal de 1ère classe				
à temps complet	C	1	1,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe				
à temps complet	C	4	1,00	4,00
Adjoint technique				
à temps complet	C	3	1,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE		28		24,33
Conseiller supérieur socio-éducatif				
à temps complet	A	1	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif				
à temps complet	A	1	1,00	1,00
Agent social principal de 1ère classe				
à temps complet	C	4	1,00	4,00
À 32,5/35ème	C	1	0,93	0,93
- à 27/35ème	C	1	0,77	0,77
Agent social principal de 2ème classe				
à 32/35ème	C	1	0,91	0,91
à 30/35ème	C	3	0,86	2,57
Agent social				
- à 35/35ème	C	2	1,00	2,00
- à 32/35ème	C	2	0,91	1,83
- à 30/35ème	C	4	0,86	3,43
- à 28/35ème	C	1	0,80	0,80
- à 27/35ème	C	4	0,77	3,09
- à 25/35ème	C	2	0,71	1,43
- à 20/35ème	C	1	0,57	0,57
TOTAL		45		40,93

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240404-AS-24-04-04-9-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024